

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**  
**DELIBERATION N° DE-2020-046**

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

**Absent(s) :**

Aucun

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme BISAUTA,*

**OBJET : SERVICES PUBLICS** – Délégation de service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne - Rapport du délégataire pour l'année 2019.

Le réseau de chaleur bois des Hauts de Bayonne « EGURRETIK » est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public confié, depuis le 15 janvier 2014, au groupement DALKIA France-SVD41. Il est rappelé que ce contrat de délégation, d'une durée de 24 ans, porte sur la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique, alimenté par une

chaufferie bois permettant notamment de couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de près de 10 % de la population bayonnaise.

Conformément aux articles L.1411-3, R.1411-7 et R.1411-8 du code général des collectivités territoriales en vigueur au moment de la signature du contrat, le délégataire a l'obligation de produire au délégant, avant le 1er juin de chaque année, un rapport concernant l'exercice précédent. Ce rapport a été examiné, pour avis, par la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 05 octobre 2020.

Dans le cadre de leur mission d'assistance et de contrôle d'exploitation de la délégation pour la Ville de Bayonne, une première analyse du rapport remis par le délégataire a été effectuée par les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) ELCIMAI, CALIA Conseil et Pierre Pintat Avocat traitant respectivement des aspects techniques, financiers et juridiques. Après demande de précisions, des informations complémentaires ont été communiquées par Dalkia et ont fait l'objet d'une seconde analyse par les AMO de la Ville. C'est à l'issue de ce travail qu'a été rédigée la note de synthèse jointe en annexe.

S'agissant du développement du réseau, le projet initial prévoyait une quantité de puissance souscrite de 12 333 MW à l'horizon 2019. Fin 2019, le total commercialisé par le délégataire représente 12 360 MW, soit un niveau légèrement en-deça de l'objectif initial (- 9 %). Globalement, les volumes espérés ont été souscrits, même s'il apparaît quelques écarts comparativement aux objectifs initiaux. Il est à noter que les perspectives de développement sont limitées dans le cadre du périmètre juridique de la délégation mais celles-ci restent notables en dehors de celui-ci.

D'un point de vue technique, l'extension du réseau de chaleur permet de desservir 39 sous-stations, soit une de plus qu'en 2018, alimentant à 80 % des bâtiments à usage de logements.

Le rendement de la chaudière, de 78 % actuellement, n'est pas encore celui prévu contractuellement (85 à 90 %). Cependant, le manque d'adaptabilité de la régulation de la chaudière a conduit à un fonctionnement à faible charge de celle-ci. Parallèlement, le taux de mixité, correspondant à la part bois par rapport à la part énergétique, est en forte augmentation par rapport à l'année précédente (89 %), pouvant s'expliquer par l'absence de rigueur climatique de l'année 2019.

Sur le plan environnemental, avec 557 tonnes de CO<sup>2</sup> émises en 2019, l'impact environnemental du réseau est en baisse par rapport à l'année précédente (-25 %). Sur ce point, il est important de rappeler que le réseau de chaleur permet de réduire de près de quatre fois les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une solution classique de type chaudière à gaz. Le réseau de chaleur des Hauts de Bayonne est classé comme étant faiblement consommateur en raison d'une émission de CO<sup>2</sup> quatre fois moins importante que la moyenne pondérée des réseaux de chaleur français. Comme pour le taux de mixité, il est à noter que cette valeur reste supérieure à celle prévue au contrat. Les émissions de polluants sont quant à elles également nettement plus faibles que les valeurs limites d'émissions réglementaires.

D'un point de vue financier, le compte-rendu financier de la délégation fait apparaître un résultat déficitaire, pour l'exercice 2019 de 200 392 € (- 210 697 € en 2018), étant précisé que le résultat d'exploitation proprement dit (c'est-à-dire hors charges financières) s'établit à - 6 K€. Comme pour l'exercice précédent, il est constaté que les marges d'exploitation demeurent sensiblement inférieures aux prévisions initiales,

situation qui résulte d'un niveau de puissance souscrite inférieur au plan de développement.

En termes de communication autour du réseau de chaleur, le délégataire a mis à disposition un site intranet destiné à la consultation d'informations spécifiques par chaque abonné et a mis en place l'organisation de visites et de permanences sur site à destination du public.

Globalement, il peut être constaté que les obligations contractuelles sont atteintes par le délégataire. Des échanges réguliers et réunions trimestrielles entre le délégataire et les services de la Ville portant sur le suivi technique et financier du contrat, permettent de conclure que l'exploitation, faite par le groupement DALKIA France-SVD41, est largement acceptable, et notamment au regard des efforts poursuivis par le délégataire en matière de développement du réseau.

Au vu de l'ensemble de ces éléments il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2019 établi par le groupement DALKIA France-SVD41, délégataire du service public du réseau de chaleur des Hauts de Bayonne.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services



Plurielle et si singulière



# AMO pour la passation et le suivi de la DSP du Réseau de chaleur de la ville de Bayonne

Note de synthèse du rapport annuel du  
délégué / Exercice 2019

**Ce dossier a été réalisé par :**

Girus GE / CALIA conseil / PierrePintat Avocat :

Gaël BERGER, Chargé d'Affaires Girus GE

Solène DOS SANTOS, Consultant Calia Conseil

Julie MESTRES, Avocate, cabinet Pintat Avocats

En janvier 2020 GIRUS GE devient  
**Elcimaï Environnement**

# Sommaire

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>CONTEXTE .....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>PRESENTATION DU RESEAU .....</b>	<b>3</b>
<b>1/</b>	<b>Les chiffres clés 2019 .....</b>	<b>3</b>
<b>2/</b>	<b>Les installations .....</b>	<b>3</b>
2.1/	La chaufferie centrale .....	3
2.2/	Le réseau de chaleur et les postes de livraisons (sous-stations) .....	4
<b>3/</b>	<b>Le développement du réseau .....</b>	<b>5</b>
<b>4/</b>	<b>La communication autour du réseau .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2019 .....</b>	<b>7</b>
<b>1/</b>	<b>Au niveau environnemental .....</b>	<b>7</b>
1.1/	Mixité du réseau : .....	7
1.2/	Émissions de polluants atmosphériques : .....	8
1.3/	Contenu en CO <sub>2</sub> de la chaleur produite : .....	8
<b>2/</b>	<b>Au niveau économique .....</b>	<b>9</b>
2.1/	Les comptes sociaux de SVD41 .....	9
2.2/	Le compte rendu financier de la délégation .....	10

## Chapitre 1 Contexte

Par une délégation de service public (DSP) conclue le 15 janvier 2014, la Ville de BAYONNE a confié, pour une durée de 24 ans, au groupement DALKIA - SVD 41 (ci-après le « **Déléataire** ») la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique alimentée par une chaufferie bois.

Le **Déléataire assure à ses risques et périls** les missions suivantes (art. 2) :

### **Pour la société SVD41 :**

- Le financement de l'ensemble des travaux de premier établissement, d'extensions éventuelles, et des travaux de mise en conformité des ouvrages
- La conception, et la construction de l'ensemble des travaux de premier établissement qui seront confiées à DALKIA
- La réalisation des travaux d'extension éventuelle et/ou de mise en conformité éventuelle des ouvrages qui seront confiés à DALKIA, sauf accord différent avec l'AUTORITÉ DÉLÉGANTE
- La recherche de subventions, le montage des dossiers de subvention et l'obtention des autorisations administratives requises (notamment dépôt du dossier d'ICPE)

### **Pour la société DALKIA :**

- L'exploitation, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des installations réalisées
- La gestion de l'approvisionnement en combustible
- La recherche d'usagers
- La fourniture et la distribution de l'énergie de chaleur eau chaude aux usagers
- La gestion des relations contractuelles avec les abonnés ;
- La perception des redevances auprès des abonnés

Chaque année le Déléataire est tenu de remettre au représentant de l'AUTORITÉ DÉLÉGANTE avant le 1<sup>er</sup> juin un rapport annuel constitué des documents suivants :

- les comptes prévisionnels,
- le compte rendu technique annuel,
- le compte rendu financier annuel,
- une attestation du Commissaire aux Comptes sur la procédure d'établissement du compte rendu financier

Les travaux de 1<sup>er</sup> établissement du réseau de chaleur, nommé EGURRETIK, ont été réalisés entre 2016 et 2017 par la société SVD41.

Pour l'année 2019, le Déléguataire a remis un rapport annuel le mardi 30 mai 2020.

Suites à des demandes de compléments et de modifications réalisé début juillet, le délégataire a apporté des compléments techniques, juridiques et financiers le 30 juillet 2020. Des demandes complémentaires au niveau financier ont eu lieu jusqu'au 5 septembre pour clarifier certains points.





## Chapitre 2 Présentation du réseau

### 1/ Les chiffres clés 2019

EGURRETIK - CHIFFRES CLES	
1 Chaudière Biomasse	5,3 MW
2 Chaudières gaz	8 MW *
Longueur du réseau	7,4 Km
Nombre de sous-stations	39
Abonnés (nb de polices)	30
CA 2019	1 362 k€
Techniciens intervenants régulièrement	1,5
Appui de l'équipe	12 p
* Mégawatt	

*Chiffre clés du réseau EGURRETIK – 2019 (source : rapport annuel)*

### 2/ Les installations

#### 2.1/ La chaufferie centrale



*Vue de la chaufferie centrale (source : rapport annuel)*

Le réseau est composé d'une chaufferie centrale Bois-énergie, avec un secours gaz, et des cuves d'hydro accumulation et d'une chaufferie secours ultime en ilotage pour la résidence Breuer. Les capacités de fourniture d'énergie cumulées sont donc de :

- **Chaudière bois : 5,3 MW**, permettant un taux de couverture s'approchant de 90% des besoins de chaleur pour 2019 ;
- **Chaudières Gaz : 8 MW**, en appoint et secours ;
- **Hydro accumulation : 150 m<sup>3</sup>, permettant de stocker ou d'injecter 2 MW de chaleur.** Ce ballon permet d'améliorer le fonctionnement de la chaudière biomasse, améliorer le taux d'EnR&R du réseau et de limiter les interruptions de service en cas de d'incident sur les moyens de production ;
- **Chaufferie Breuer : 4 MW**, chaufferie gaz d'un des abonnés, conservée et venant en appoint et secours (non utilisé en 2019, à cause de l'absence de vague de froid notable).

## 2.2/ Le réseau de chaleur et les postes de livraisons (sous-stations)

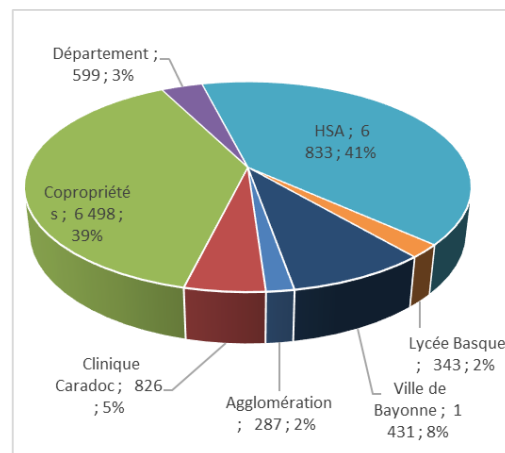


**Carte du réseau de chaleur (source : rapport annuel 2019)**

**Carte pas à jour**

Le réseau actuel s'étend sur 7km et permet de desservir **39 sous-stations (ou poste de livraisons), soit 1 sous-stations de plus** que l'année précédente. La répartition des abonnements (R2) entre les principaux type abonnés est décrite ci-contre.

**Le réseau alimente principalement des bâtiments de logements, (80%),** à part égale entre le bailleur social Habitat Sud Atlantic et des copropriétés privés. **Le tertiaire public ne représente que 15%** des besoins de chaleur.



### 3/ Le développement du réseau

Le projet initial de 2013 prévoyait à partir de l'année pleine 2 (2018) une quantité de **puissance souscrite de 12 333 MW**. **A fin 2019, 11 230 MW ont été signés et en service**, 294 kW signé mais non en service (prévu 2020 et 2021) et 837 kW sont en attente de retour de police / en commercialisation, <sup>1</sup>soit un total commercialisé de 12 360 MW.

Pour un périmètre relativement proche de la situation initiale, ce chiffre représente un recul de 9%. Le récapitulatif est le suivant :

	Prévu (objectif)	En début d'exercice	Baisse de PS	Signé	TOTAL signé en fin d'exercice	PA en cours ou projet	TOTAL avec en cours/projet
<b>2017</b>	<b>11 742</b>				<b>10 743</b>	1 253	<b>11 996</b>
	Part obj.	-	-	-	<b>91%</b>	11%	<b>102%</b>
<b>2018</b>	<b>12 333</b>	10 743	- 490	856	<b>11 109</b>	1 781	<b>12 890</b>
	Part obj.	87%	-4%	7%	<b>90%</b>	14%	<b>105%</b>
<b>2019</b>	<b>12 333</b>	11 109	-	120	<b>11 229</b>	1 131	<b>12 360</b>
	Part obj.	90%	0%	1%	<b>91%</b>	9%	<b>100%</b>
<b>2020</b>	<b>12 333</b>	11 229	-	294	<b>11 523</b>	837	<b>12 360</b>
	Part obj.	91%	0%	2%	<b>93%</b>	7%	<b>100%</b>

<sup>1</sup> Les polices « en cours de commercialisation » concernent notamment la place des Gascons, en partie raccordés mais sans PA signée, non prévu en 2020.

A la fin de l'exercice, quelques écarts de souscription apparaissent encore par rapport aux objectifs ciblés en 2013, **mais globalement, les volumes espérés ont été souscrits.**

Les **perspectives de développement sont limitées dans le périmètre de la concession.** Avec les projets de constructions et les bâtiments de la place des Gascons, les objectifs seraient dépassés.

A noter que cet objectif a été réalisé sans raccorder des bâtiments potentiels identifiés et en raccordant des bâtiments non prévus au démarrage.

## **4/ La communication autour du réseau**

Le délégataire a mis en place les moyens de communication suivant :

- En collaboration avec le service communication de la ville de Bayonne, le délégataire a créé et mise en ligne lancé dès l'été 2017 le site internet grand public Egurretik : <http://www.egurretik.bayonne.fr>
- Des visites à destination de publics variés ont été réalisées (13, pour 116 visiteurs accueillis),
- Un site intranet pour la consultation d'informations spécifiques (documents contractuels, factures, etc.) à chaque abonné est fonctionnel en 2017.

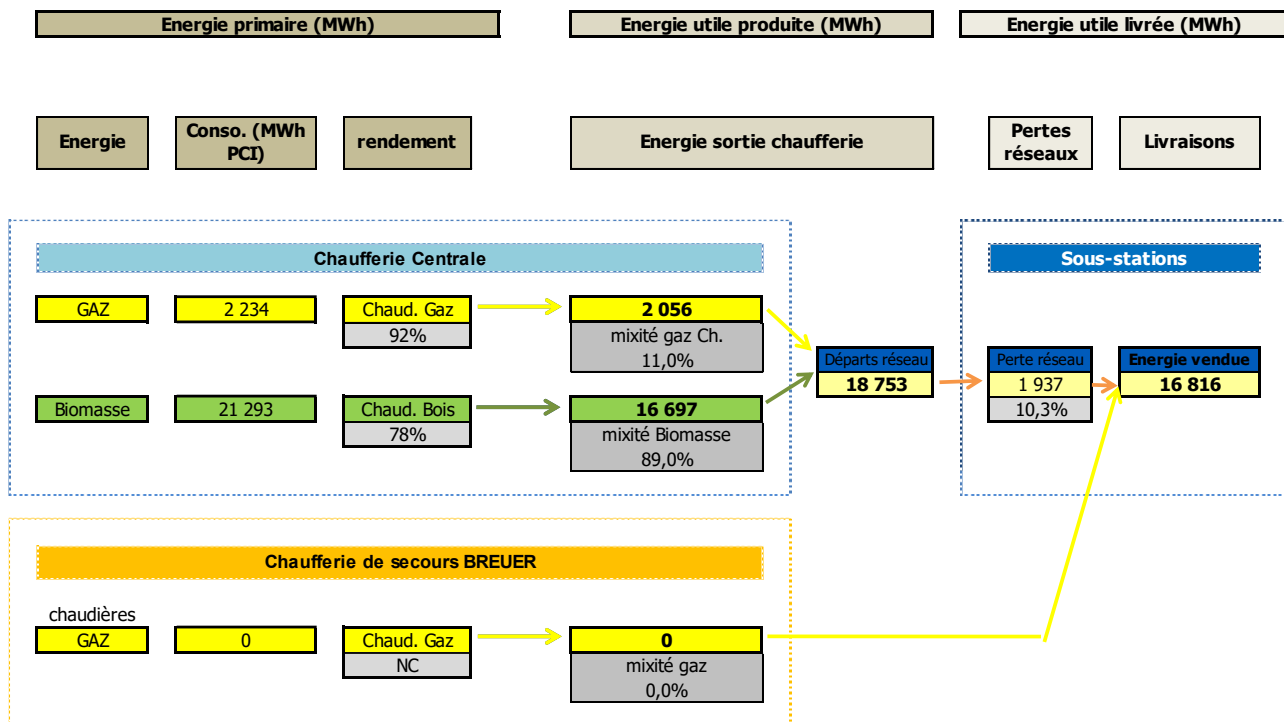
## Chapitre 3 Analyse du rapport annuel 2019

### 1/ Au niveau environnemental

Une partie spécifique du compte-rendu annuel et des annexes portent sur les données techniques (suivi énergétique, descriptions des installations, des faits marquants, etc.).

#### 1.1/ Mixité du réseau :

Après analyse des données brutes du délégataire, les performances énergétiques du réseau sont les suivantes.



#### A noter :

- La performance de la chaudière n'est pas à la hauteur des données contenue dans l'offre du délégataire aussi bien en termes de rendement (rendement moyen escompté au CEP de 88%) que du type de combustible admissible (difficultés à brûler d'autres biomasse que de la paquette forestière).

**Le rendement de la chaudière biomasse est faible (78%).** Un rendement de 85 à 90% <sup>2</sup>est attendue d'une telle installation. Un plan d'action est en cours de réalisation par le délégataire.

<sup>2</sup> Le DOE du réseau de chaleur fait apparaitre un rendement déterminé après essais de la chaudière bois de 91%.

Cependant, le contrat de DSP ne comportant aucun engagement sur ces points, le délégataire ne peut faire l'objet de pénalités à ce sujet. Pour rappel, le délégataire exploite les équipements qu'il a mis en place à ses risques et périls.

- La **mixité** est en forte augmentation par rapport à celle de l'année précédente, à 89% sur l'énergie produite. **Elle est plus élevée** que la mixité de facturation (86%).

Une baisse des besoins de chauffage (rénovation thermique de HSA) et l'absence de vague de froid intense comme un hiver peu rigoureux par rapport au climat moyen trentenaire a entraîné un moindre recours à l'appoint gaz.

Cela s'observe également par l'absence de chaleur produite par la chaufferie d'appoint-secours de BREUER, qui n'a pas eu besoin d'être sollicitée.

Au niveau de la **consommation d'électricité** des chaufferies :

- Au total, 547 MWh d'électricité ont été consommés en 2019, similaire à 2019, Cela représente la consommation moyenne de 120 foyer hors chauffage et eau chaude.
- Le ratio est de 32 kWh d'électricité / MWh livré, soit un peu plus performant que le ration prévu au CEP (34kWh/MWh).

## 1.2/ Émissions de polluants atmosphériques :

Les rapports de contrôle des rejets atmosphériques ont été fournis en fin de travaux, pendant les essais de performance. Des nouveaux ont été réalisés en 2019.

La synthèse des résultats est rappelée : Les émissions de polluants sont nettement plus faibles (1,6 à 20 plus faibles) que les valeurs limites d'émissions réglementaires.

→ Les émissions de polluants sont très faibles pour ce type d'équipement.

La chaufferie **respecte les valeurs de la nouvelle réglementation ICPE** (datant de 2018) et qui s'appliquera en 2030 pour la chaufferie de Bayonne.

## 1.3/ Contenu en CO<sub>2</sub> de la chaleur produite :

Selon la méthode de calcul du contrat, 557 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été émises en 2019, soit 187 tonnes de moins que l'année précédente (-25%). L'impact environnemental du réseau de **33 kg CO<sub>2</sub>/ MWh chaleur livrée**, en baisse par rapport à 2018 (45).

Comme pour la mixité, cette valeur est meilleure que celle du contrat, liée aux plus faible besoins de chauffage et à la rigueur climatique rencontrée (clémente).

Selon la méthode du calcul du contenu en CO<sub>2</sub> officiel, **le réseau EGURRETIK est dans la catégorie des réseaux très faiblement émetteurs de GES, environ 4 fois moins émetteurs que la moyenne pondérée des réseaux de chaleur français en 2017.**

→ Le réseau de chaleur permet de baisser drastiquement les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments raccordés, une solution classique (chaudière gaz) entraînant des émissions d'environ 250g<sub>CO<sub>2</sub></sub>/kWh<sub>u</sub>, **soit 7,5 fois plus.**



## 2/ Au niveau économique

Les comptes financiers sont répartis entre :

- Les comptes de SVD41, société dédiée à la réalisation des investissements,
- Les comptes de la délégation, qui sont présentés grâce à la comptabilité analytique de DALKIA.

### 2.1/ Les comptes sociaux de SVD41

Après étude de la note du Commissaire aux comptes sur les comptes de SVD41 :

L'actif de SVD41 s'élève à 9,7 M€, en diminution de 1% par rapport à n-1, soit un différentiel de -67 k€.

L'actif de SVD41 est composé de :

- 8,5M€ d'actif immobilisé en augmentation de 1% par rapport à n-1, soit un différentiel de +50 k€. Il est à noter 50 k€ d'immobilisations en cours sur l'exercice 2019.
- 1,2M€ de créances (composées à 99% de subventions à recevoir, soit 1 140 k€) en diminution de 9% par rapport à n-1, soit un différentiel de -117 k€.

Les amortissements sont nuls : SVD41 pratique en effet une provision pour reconstitution des capitaux investis (PRCI) et non des amortissements de caducité sur les biens de retour de la DSP.

Au passif, on constate un capital social de 37 k€, qui représente 1% des capitaux propres.

Au regard du caractère déficitaire du report à nouveau et du résultat de l'exercice, hors subvention d'investissements, le montant du capital social s'élève à -318 k€ soit inférieur à la moitié du capital social actionnaire (seuil légal défini par l'article L. 225-248 du Code de Commerce d'obligation d'engagement de reconstitution des fonds propres d'une société). Toutefois, le délégataire que le prêt actionnaire effectué au sein du groupe DALKIA doit être considéré comme des fonds propres, à la lumière de la Convention de prêt signée entre SVD41 et le groupe DALKIA.

Les capitaux propres s'élevant à 3,2 M€, il est à noter la part importante des subventions (3,6 M€) dans le financement de SVD41, malgré une baisse de 5% de son montant par rapport à n-1, soit un différentiel de -178 k€.

L'auditeur note une discordance entre le montant de subventions inscrit au bilan (3 911 k€ en 2017, soit 3 556 k€ en 2019) et le montant de subventions enregistrées indiqué par le délégataire (3 792 k€).

- Ce point a fait l'objet d'une question au délégataire. Ce dernier indique que la demande de subvention sera finalisée sur l'exercice 2020 – le montant définitif de subvention versée par l'ADEME devrait être transmis en 2020.

Subventionnement SVD41 - 2019				
Organisme	Acomptes reçus 2017	Réception 2018	Solde, à recevoir en 2020	Montant
FEDER	400 k€	1 048 k€	248 k€	1 696 k€
ADEME	210 k€	782 k€	508 k€	1 500 k€
REGION AQUITAINE		420 k€	176 k€	596 k€
<b>Total</b>	<b>610 k€</b>	<b>2 250 k€</b>	<b>932 k€</b>	<b>3 792 k€</b>

Le reste du financement provient d'emprunts auprès de la société mère DALKIA. La Convention de prêt passée entre SVD41 et la société mère DALKIA repose sur un montant d'investissements de 4 536 k€ sur une durée de 20 ans au taux de 4.5%.

L'auditeur note une discordance entre le montant des dettes financières inscrit au bilan et le montant de la Convention de prêt passée avec DALKIA. Il note également un reste à financer de 17 k€ absent du plan de financement.

- Ce point a fait l'objet d'une question au délégataire. Ce dernier indique que le plan de financement définitif sera construit dès réception du montant de subventions effectivement versées par l'ADEME.

Les provisions pour charge inscrites au passif correspondent à la PRCI réalisée sur les biens de la DSP.

Le compte de résultat fait état d'un résultat négatif s'élevant à -194 k€ pour l'année 2019, en baisse de 135 k€ par rapport à n-1 :

Compte de résultat, k€	2019
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>0</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>76</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-76</b>
<b>Total produit financiers</b>	<b>291</b>
<b>Total charges financières</b>	<b>587</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-296</b>
<b>RCAI</b>	<b>-372</b>
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>178</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>178</b>
<i>Total produits</i>	<i>469</i>
<i>Total charges</i>	<i>663</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-194</b>

## 2.2/ Le compte rendu financier de la délégation

Les chiffres présentés ci-dessous proviennent du rapport annuel de DALKIA, qui concerne l'ensemble de la DSP et non uniquement la partie investissement portée par SVD41.

Les charges et recettes de SVD41 y sont néanmoins comprises.



## **Reconstitution du compte de résultats et regroupement analytique des postes**

Les éléments ci-dessous sont obtenus après raccordement avec les comptes de SVD41 :

<b>RACCORDEMENT 2019 SVD41 et DSP, €</b>	<b>Montant</b>
Résultat net SVD41	-193 827
Flux d'exploitation	-6 566
Charges financières	
Résultat net DSP	-200 392

Le montant de 6 566 € de flux d'exploitation correspond au recollement financier entre la liasse de SVD41 et le résultat net recomposé d'Egurretik dans les comptes de la société mère DALKIA. Il est dû à des imputations estimatives dans les comptes de DALKIA et à un effet cut-off. Ce montant était de 23 k€ sur l'exercice 2018.

### **2.2.1/ Présentation du CRF**

Le résultat de l'exercice s'élève à -200k€, en hausse de 26% par rapport à n-1, soit un différentiel de +71 k€.

Les charges et recettes présentées sont en majorité retraçables par des factures (combustibles, ventes aux abonnés...) ou par les comptes sociaux de SVD41.

Certaines charges sont des charges calculées (frais généraux, personnel...).

Afin de vérifier la construction du CRF par le délégataire, les éléments suivants devraient être transmis chaque année :

- Factures de combustibles et d'électricité,
- Détail mensuel des indices et de l'application des formules de révision du R1 et du R2,
- Justification des clés de répartition et des assiettes de calcul, notamment des charges financières.

Des demandes de compléments ont été adressées au Délégataire afin de compléter la présente analyse.

### **2.2.2/ Résultat 2019**

Le CEP (Compte d'Exploitation Prévisionnel) 2019 permet d'établir une comparaison entre les marges R1 et R2 prévues et réalisées pour le deuxième exercice d'exploitation de la DSP.

- ➔ L'élément R1 correspond aux achats et ventes de combustibles et varie ainsi en fonction du nombre de MWh.
- ➔ L'élément R2 met en relation les abonnements (produits R2) les frais engendrés par l'exploitation (électricité, frais généraux, entretien, frais financiers...).

Marges R1/R2	Réel 2019	CEP 2019
Conso (MWh)	16 551	20 011
Produits R1	598 k€	671 k€
Charges R1	647 k€	609 k€
Résultat R1	-50 k€	62 k€
<b>Marge R1 (%)</b>	<b>-8%</b>	<b>10%</b>
PS (kW)	11 139	12 333
Produits R2	769 k€	849 k€
Charges R2	919 k€	916 k€
Résultat R2	-151 k€	-67 k€
<b>Marge R2 (%)</b>	<b>-16%</b>	<b>-7%</b>
<b>Résultat brut</b>	<b>-200 k€</b>	<b>-5 k€</b>

**Les marges R1 et R2 sont inférieures aux prévisions du CEP annexé au contrat.**

**Le résultat du R1 s'établit à -50 k€, soit une marge de -8%, contre une marge prévisionnelle de 10%. Cet écart résulte des points suivants :**

- La non-atteinte des quantités d'énergie prévisionnelles (écart de 17%) notamment due au non-raccordement de la place des Gascons.
- Le faible rendement de la chaudière biomasse : les MWh de combustibles consommés -23 806 MWh- sont supérieurs de 44% aux MWh vendus aux abonnés - 16 551 MWh -.

	CEP	2018	2019
Consommation (MWh)	25 691	15 509	16 551
R1b	28,88 €	29,92 €	30,38 €
R1g	62,04 €	65,84 €	72,78 €
<b>R1</b>	<b>33,52 €</b>	<b>34,95 €</b>	<b>36,31 €</b>
<b>Montant CRA</b>		<b>530 368 €</b>	<b>597 634 €</b>

Bois en €/HT/MWhU	23,86 €	23,22 €	23,39 €
Gaz en €/HT/MWhU	51,27 €	49,04 €	59,45 €
<b>Moyenne sur la base des MWh du CEP</b>	<b>27,70 €</b>	<b>26,83 €</b>	<b>28,44 €</b>

Il est toutefois à noter que le résultat du R1 est en hausse de 48% par rapport à l'exercice n-1 (+46 k€) permise notamment par une hausse de 7% des quantités d'énergie vendues.

**Le résultat du R2 s'établit à -151 k€, soit une marge de -16%, contre une marge prévisionnelle de -7%. Cet écart résulte principalement de la non-atteinte des puissances souscrites prévisionnelles (-10%) et d'un effet prix négatif (-0,2%).**

	CEP	2019	Evol
Puissance (kW)	12 333	11 139	-10%
PU R2	68,81 €	68,65 €	-0,2%
R2	848 634 €	<b>764 744 €</b>	-10%

Il est toutefois à noter que le résultat du R2 est en hausse de 14% par rapport à l'exercice n-1 (+25 k€) permise notamment par une hausse de +18 kW des puissances souscrites.

### 2.2.3/ Coût moyen de la chaleur

**Le coût moyen de la chaleur s'élève en 2019 à 82,3 €HT/MWh (75,9 €HT/MWh au CEP).**

Ce coût moyen est supérieur de 12% à la moyenne AMORCE pour les réseaux > 50% EnR.

Coût de la chaleur	Réel 2019	CEP 2019
Produits R1 + R2, €	1 362 100	1 519 458
Chaleur vendue, MWh	16 551	20 011

Tarif moyen, € HT/MWh	82,3	75,9
-----------------------	------	------

Moyenne AMORCE	73,7
Moyenne AMORCE > 50% EnR HT	73,5

Ecart moyenne AMORCE	12%	3%
Ecart moyenne AMORCE > 50% EnR	12%	3%

Ce coût moyen 2019 est proche des moyennes à la moyenne AMORCE de 2018 pour les réseaux utilisant majoritairement la biomasse.

**Prix de vente moyen HT de la chaleur en 2018**  
**en fonction de l'énergie majoritaire utilisée sur le réseau**  
 Source : Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid SDES/SNCU/AMORCE 2019  
 Analyse AMORCE

